

/// Délibération n° 2016/1  
Extension du groupe scolaire Joliot-Curie.

---

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49  
Nombre de conseillers municipaux présents : 41

Date de la convocation : 03/05/16  
Compte rendu affiché le 11/05/16

Transmis en préfecture le  
12/05/16  
Numéro de télétransmission unique :  
069-216902593-20160509-27041-DE-1-1

**Présidente :** Mme Michèle PICARD

**Secrétaire :** Mme Hidaya SAID

**Elu(e)s :**

**Présent(e)s :** Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, Mme Véronique CALLUT, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Paula ALCARAZ, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, Mme Sandrine PICOT, Mme Nadia CHIKH, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Régia ABABSA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. David INGLES, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS

**Absent(e)s :** M. Djilannie BEN MABROUK, M. Damien MONCHAU, Mme Maïte LAM

**Excusé(e)s :**

**Dépôt de pouvoir :** M. Bayrem BRAIKI a donné pouvoir à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Amina AHAMADA MADI a donné pouvoir à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, M. Saïd ALLEG a donné pouvoir à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Loan NGUYEN a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Nasser DJAIDJA a donné pouvoir à Mme Hidaya SAID

**/// Rapport n° 1**  
**Extension du groupe scolaire Joliot-Curie**  
**Direction du Patrimoine**

---

Mesdames, Messieurs,

Le « nouveau » groupe scolaire Joliot-Curie a été mis en service en 2013. Il avait été alors conçu avec une capacité d'extension de 4 classes sur son préau, en prévision de l'évolution des effectifs scolaires du quartier.

Cette capacité d'extension avait été dimensionnée en fonction des études de prospective scolaire de l'époque.

Or depuis, des paramètres conjoncturels non prévisibles et non mesurables sont venus impacter fortement la capacité d'accueil du site. Il s'agit notamment :

Facteurs non prévisibles :

- le classement du quartier en zone d'éducation prioritaire qui contraint à réduire les seuils d'accueil des élèves par classe et donc à augmenter le nombre de classes,
- l'accueil des enfants de deux ans,
- les activités périscolaires qui nécessitent des espaces dédiés.

Facteurs non mesurables :

- le rythme des projets immobiliers,
- le rythme des naissances sur le périmètre,
- le fort renouvellement de la population du quartier dans les logements existants.

Pour faire face à ces nouvelles contraintes, il a été nécessaire de supprimer 2 salles d'activités BCD afin de créer 1 classe de maternelle et 1 classe d'élémentaire. Quant au service de restauration des enfants de maternelle, il a atteint un seuil critique de fonctionnement avec deux services complets.

Les dernières études de prospective prévoient l'ouverture de 2 classes de maternelle et de 2 classes d'élémentaire d'ici 2018.

Cette prévision de création de classes, conjuguée aux difficultés de restauration scolaire et aux incertitudes d'évolution des effectifs au-delà de 2020, nous conduit à abandonner le projet initial d'extension de 4 classes sur le préau au bénéfice d'un autre projet plus efficient.

**Présentation du projet**

Le nouveau projet d'extension du groupe scolaire étudié par la Direction du patrimoine de la Ville permet d'apporter une réponse optimisée en terme de délai, de qualité, de coût et de modularité.

Le projet consiste en la construction d'une école sur la base d'un système constructif modulaire. Il s'agit de modules préfabriqués en usine, dont les finitions intérieures sont réalisées sur site après assemblage. Le niveau des prestations sera proche de celui des constructions traditionnelles.

Ce concept présente de nombreux avantages :

- une économie globale de l'opération de l'ordre de 40 % par rapport à une construction traditionnelle,
- une durée d'opération réduite de moitié, soit un gain de 18 mois,
- une possibilité de transférer tout ou partie de l'ouvrage sur un autre site en cas d'évolution inversée des effectifs sur le secteur.

Ce nouvel équipement serait implanté sur la partie nord de la parcelle de l'ancienne école Joliot-Curie. Il accueillerait uniquement des classes d'élémentaire, ainsi qu'un self-service dimensionné pour l'ensemble des effectifs d'élémentaire.

Ce principe permettrait à l'école maternelle de s'étendre dans le bâtiment existant et de récupérer le restaurant d'élémentaire plus grand.

Ce projet est proposé en deux tranches :

- une tranche ferme constituée par 1 restaurant et 5 salles de classes y compris les locaux de service et sanitaires. Cette tranche serait livrable pour la rentrée de septembre 2018. D'ici là, les nouvelles ouvertures de classes seront accueillies dans des bungalows positionnés dans le skate parc de la cour d'élémentaire
- une tranche conditionnelle constituée par l'adjonction de 5 classes supplémentaires après 2020, si les prévisions d'effectifs devaient augmenter à nouveau

### **Coût**

Le montant des travaux valeur avril 2016, y compris somme à valoir pour imprévus, est évalué à 2 900 000 euros TTC (dont TVA à 20% = 483 333,33 euros)

A cette somme, il convient d'ajouter les dépenses suivantes :

- Branchements concessionnaires
- Révisions de prix
- Mobilier scolaire
- Déménagement d'équipements ou de mobiliers
- Coordination sécurité et protection de la santé
- Bureau de contrôle
- Redevances diverses
- Etudes de sol et géomètre
- Nettoyage de chantier
- Assurances
- Frais d'insertion, panneaux chantier
- Matériel de protection incendie
- Prestations de sécurisation (vidéosurveillance, alarme intrusion...)
- Diverses prestations d'accompagnement

pour un montant de 700 000 euros TTC.

Le coût global prévisionnel de l'opération est ainsi évalué à 3 600 000 euros TTC, TVA au taux de 20% incluse, valeur fin de chantier juin 2020.

Ce projet entre dans les critères de subvention exceptionnelle au titre du fond de soutien à l'investissement public local, à condition d'engager les commandes avant la fin de l'année 2016.

Le Conseil Municipal,  
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,  
Vu l'avis du Bureau municipal du 25/04/16,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des suffrages exprimés,  
décide de :

- accepter le projet établi par la Direction du patrimoine pour l'extension du groupe scolaire Joliot-Curie,
- accepter le coût prévisionnel global de l'opération s'élevant à la somme de 3 600 000 euros TTC, TVA incluse au taux de 20 % valeur juin 2016,
- confier la direction des travaux à la Direction du patrimoine,
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer le permis de construire et tous documents relatifs au projet,
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à solliciter toutes subventions susceptibles d'être allouées à cette opération,
- accepter le dossier de consultation des entreprises et dire qu'elles seront consultées en procédure adaptée,
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer le marché qui sera attribué à l'issue de la procédure de consultation et tout document utile à la bonne exécution de ce marché,
- dire que le montant de la dépense sera imputé au budget principal à la nature 2313 "Immobilisations corporelles en cours – constructions", à la fonction 213 "Enseignement du premier degré – classes regroupées".

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,  
La Première Adjointe  
Yolande PEYTAVIN